

Procès Verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2019 à 20 h 30

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de **TOURNON D'AGENAIS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier BALSAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12 juin 2019**

PRÉSENTS : Mesdames, Patricia LABAT QUINTARD, Martine MUSQUI, Annie ROBEILLO et Messieurs Christian LAYTOU, Serge TIRA, Didier BALSAC, Jean Claude LOUIT, Ghislain PHILIP, et Romain VIALATTE.

EXCUSES : Brigitte CAPDENAT, Françoise MIRABEL et Stéphane GONDAL, Patrick LONGUESSERRE, Dominique VEYRAC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine MUSQUI

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections à apporter au dernier procès-verbal. En l'absence de remarques, ce dernier est adopté à l'unanimité.

1/Objet : VOIRIE – Adressage - information

Monsieur le Maire donne la parole à Serge TIRA, 1^{er} Adjoint, qui présente à l'Assemblée délibérante le projet d'adressage sur la Commune.

Il précise que l'Etat a accordé une aide au titre de la DETR.

En conséquent, Monsieur le Maire propose de réaliser cette opération au 3^{ème} trimestre 2019.

2/Objet : VOIRIE – Côte des oies - information

Monsieur le Maire informe que la Commune s'est vue attribuer la somme de 48760 € au titre de la DETR 2019 pour la réalisation de l'aménagement du carrefour de la côte des oies.

Il rappelle le plan de financement de cette opération :

DETR 2019 (40%).....	48.400,00€
Conseil Département opération de sécurité (forfait)....	30.400,00€
Amendes de Police.....	6.080,00€
Autofinancement (30%).....	36.120,00€

Il précise que la consultation des entreprises sera lancée en août 2019 pour des travaux réalisés en octobre 2019.

3/Objet : PATRIMOINE – Cession de terrain

Après que Monsieur Serge TIRA a quitté la salle, Monsieur Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la délibération du 8 octobre 2018 par laquelle la Commune classait dans le domaine privé les parcelles L1065, L1066 et L1067.

Il propose de céder ces 3 parcelles, à Monsieur Serge TIRA, pour la somme globale de 50€, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND acte de l'absence de valeur patrimoniale des parcelles L1065, L1066 et L1067,

DECIDE leur cession à Monsieur Serge TIRA pour un montant de 50€ pour l'ensemble des 3 parcelles,

PRECISE que les frais administratifs seront supportés par l'acquéreur,

CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la réalisation de cette opération,

4/Objet : PERSONNEL – recrutement

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de la saison estivale, il est nécessaire de renforcer le service technique. Il propose donc le recrutement d'un Adjoint technique au 1^{er} échelon à Temps Complet 35h. du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE le recrutement d'un Adjoint Technique dans les conditions proposées par Monsieur le Maire

CHARGE Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

5/Objet : PERSONNEL – RIFSEEP

Monsieur la Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de revoir les valeurs de référence du RIFSEEP afin de mettre en cohérence les régimes indemnitaires des agents des 3 collectivités tournonnaise (Commune, CCAS et Syndicat des Ecoles), qui délibéreront aussi pour harmoniser les attributions de chaque catégorie d'agents.

Il propose en conséquence de saisir la CAP pour avis.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de modification du RIFSEEP telle que présentée,

CHARGE Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

6/Objet : TRAVAUX – salle de l'Abescat

Monsieur le Maire donne la parole à Serge TIRA qui présente aux élus le devis de travaux de menuiserie à réaliser sur la salle des fêtes.

Le devis de la société GABARRE s'élève à 7159,20€ TTC.

Monsieur le Maire précise que cette somme est inscrite au BP 2019.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de la société GABARRE s'élève à 7159,20€ TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

7/Objet : Motion relative à l'organisation du service des Finances Publiques en Lot et Garonne

Monsieur Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante de la motion proposée par le Conseil départemental relative à l'organisation à venir de la DFIP.

Il propose d'associer la Commune de Tournon d'Agenais à cette motion.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de motion présenté par M. le Maire relative à l'organisation de la DFIP

8/Objet : Prémption Perlembout

Monsieur le Maire informe les élus de la réception en mairie le 22/6 de la possibilité de préempter sur le bien Perlembout. Il rappelle que cette parcelle est située à côté du foyer logement et proche de l'EHPAD, elle présente donc un intérêt majeur pour la réalisation du projet d'extension du foyer logement et du développement de logements inclusifs sur la Commune.

Il précise que le prix de vente, incluant les frais de notaire est de 96.000€.

Il propose de déclencher la procédure de préemption si aucun accord ne peut être trouvé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de préemption

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche permettant la sauvegarde du projet de création de logements inclusifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23h00.

La secrétaire de séance

MARTINE MUSQUI